

Note provisoire du RWLP

sur le maintien du lien entre enfants et parents durant le placement

Préambule

Cette note est une note provisoire. Elle est destinée à évoluer à être affinée et complétée dans les prochains mois. Elle est essentiellement le fruit en l'état des rencontres organisées entre janvier 2013 et juin 2013 au sein du **Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté¹ (RWLP) avec et à travers des associations proches.**

Ces rencontres ont rassemblé des personnes en situation de pauvreté. Ces personnes se sont investies avec la volonté de témoigner des difficultés qu'elles ont rencontrées et qu'elles rencontrent toujours pour maintenir le lien parent-enfant lors du placement dans des services de l'Aide à la Jeunesse. Elles tiennent également à apporter les éléments qui, à partir de et au sein des structures de l'Aide à la jeunesse, ont été appropriés, soutenus, à l'écoute.

A l'exception d'une personne qui explique une situation datant de près de six ans, l'ensemble des participants parle de situations de placement actuelles. La note fera également référence aux témoignages de trois personnes qui n'ont pu rejoindre les temps de rencontre mais qui ont nourri les travaux des militants du RWLP de 2010 à 2012. Enfin, elle est également marquée par **les apports des personnes en situation de pauvreté et de professionnels** dans le cadre du groupe famille du RWLP².

Les rencontres ont permis de **croiser différents vécus et différents points de vue.** Ce document reprend les apports des adultes (membres de la famille et professionnels de terrain), et les apports des jeunes (adolescents et pré-adolescents) en institution.

Ce que les participants mettent d'emblée en avant est la diversité des situations de placement qu'ils connaissent. Les obstacles au maintien du lien, quand obstacle il y a, sont donc d'ordres très différents. Cette note touche ainsi à des réalités multiples. Elle n'a pas l'ambition d'apporter un panorama complet des situations rencontrées sur le terrain mais bien de **contribuer à nourrir la réflexion**, favorisant ainsi le renforcement ou le développement de pratiques professionnelles et déontologiques adaptées, à partir du point de vue des architectes principaux de ce texte, les personnes en situation de pauvreté.

Cette note est une étape d'un travail évolutif qui se poursuit au sein du RWLP, et ce tant à la demande des familles et personnes en situation de pauvreté que des professionnels. Enfin, les participants ont souhaité rester anonymes pour préserver leur espace personnel et familial. Il s'agit également de ne pas porter atteinte aux relations qu'ils entretiennent avec les services quand celles-

¹ www.rwlp.be

² Cette note est le fruit des échanges de cinq grands-parents, sept parents, huit jeunes, quatre professionnels de terrain de l'aide à la jeunesse et cinq professionnels de l'associatif hors aide à la jeunesse, rencontrés à travers ces différents espaces-temps.

ci sont compliquées et toujours en travail. Les situations vécues ne sont dès lors pas décrites complètement. De même, les noms, lieux, et autres éléments susceptibles d'éventuellement permettre d'identifier les personnes sont soit absents, soit modifiés.

La note se subdivise en deux axes :

- Le premier portant sur les apports des personnes adultes impliquées dans la démarche
- Le second portant sur les apports des jeunes impliqués dans la démarche

I. LES APPORTS DES PERSONNES ADULTES IMPLIQUEES DANS LA DEMARCHE

Pour les personnes en situation de pauvreté qui ont désiré témoigner, le maintien du lien avec leurs enfants, petits-enfants, beaux-enfants, ... est d'une importance capitale. Leur volonté est d'agir au mieux de l'intérêt de leurs enfants mais dans une réalité qui est celle d'un manque (d'une privation) de ressources matérielles, financières notamment, mais aussi immatérielles comme un manque (une privation) de connaissances et de repères en tant que parent. Ce manque (cette privation) de ressources matérielles et immatérielles est une réalité qu'ils souhaitent combattre. Pour lutter efficacement, ils souhaitent le soutien des associations qui les entourent et entourent leurs enfants, en particulier dans le cadre de mesures de placement.

Lors des rencontres, les participants, parents, grands-parents et professionnels, ont énormément parlé du rôle des différents services de l'Aide à la Jeunesse dans le maintien du lien, dans son évaluation, dans son évolution. La réflexion a porté en grande partie sur **la qualité de la relation** avec les services comme condition du maintien d'un lien positif et constructif entre enfants et parents/grands-parents. Ils ont également abordé des questions plus matérielles liées à **l'éloignement géographique**.

Six aspects ont été abordés avec plus ou moins d'intensité :

- Suspicion et évolution du lien ;
- L'enfant au centre de la relation parents-enfants ;
- Travailler le lien avec les adultes ;
- Professionnels investis au quotidien ;
- Le coût et la distance pour maintenir le lien ;
- Les conditions matérielles de subsistance.

Ces différents aspects sont développés ci-dessous, certains étant plus développés que d'autres en fonction de l'importance qui leur fut accordée lors des rencontres.

1. L'influence des suspicions et/ou d'une attitude suspicieuse sur le lien et son évolution.

Les participants mettent en avant la logique de suspicion qu'ils ont ressentie dans certains contacts avec des travailleurs de l'aide à la jeunesse. Ils se sentent parfois stigmatisés dès la première rencontre. Les grands-parents sont considérés comme responsables pour partie de la situation des petits-enfants, la nouvelle belle-mère ou le nouveau beau-père sont a priori des personnes dont les services se méfient.

- Cette suspicion, les parents et grands-parents la ressentent à travers **le manque d'information** qu'ils reçoivent des services sur l'évolution du placement et donc du lien.

Exemple : Le SAJ souhaite prolonger une mesure de placement et présente la chose comme obligatoire. Le document de prolongation est préparé et il est demandé aux parents de signer. Pourtant, cette prolongation n'est pas une obligation. Dans la même logique, les informations sur les recours possibles ne sont pas transmises.

- Cette suspicion passe également par des **logiques d'enquête**. Les personnes en situation de pauvreté comprennent le besoin des services de voir ce qui se passe dans les familles pour garantir non seulement la sécurité mais aussi le bien-être des enfants. Toutefois, le cadre déontologique de base n'est pas toujours respecté et donne l'impression que l'enquête est orientée d'emblée à charge.

Exemple : L'ensemble de la famille même éloignée est interrogée en ce compris des personnes qui sont soit en conflit sur des questions autres que celles relatives au placement, soit qui n'entretiennent plus de relation avec les principaux acteurs de la situation de placement depuis des années.

- Par ailleurs, **les motivations des visites des services à domicile** ne sont pas toujours communiquées. Cette absence de transparence met une pression importante sur les parents qui ne savent pas ce que les professionnels viennent constater et ne reçoivent pas assez de retour sur les éléments à améliorer.

Exemple : Des parents pensent qu'une visite sert à discuter de l'évolution de la situation de placement alors qu'il s'agit pour les professionnels d'inspecter la maison pour voir si lors du retour en famille le week-end, l'enfant est bien logé.

- **Pour les beaux-pères et belles-mères, la situation est compliquée à gérer**. Les contacts avec les services du SAJ et du SPJ sont ambivalents. D'un côté, un beau-père est considéré comme un facteur de stabilité et de bien-être dans la famille et dans le lien avec les enfants. D'un autre côté, quand il y a conflit avec les services, le même beau-père s'entend dire qu'il n'a de toute façon pas de droit sur les enfants. Pour des personnes investies auprès des enfants de leur compagne ou compagnon, c'est vécu comme une injustice et provoque une grande souffrance.

Exemple : Un beau-père ne comprend pas que les professionnels du SAJ ne le laissent pas participer à une rencontre pour laquelle sa compagne est convoquée. Il s'investit pourtant depuis 5 ans dans l'éducation des enfants et son rôle lui tient particulièrement à cœur.

- Les parents mettent aussi en avant les changements qu'ils mettent en place d'initiative avec le soutien « d'experts » auxquels ils font appel pour améliorer les choses. **Ils s'étonnent parfois du peu d'écoute que reçoivent ces professionnels investis au quotidien dans la famille** quand ils sont en dialogue avec le SAJ ou le SPJ.

Exemple : Un petit garçon est suivi depuis des années par un psychologue, par le PMS et des services qui soutiennent la famille. Pourtant, ces professionnels investis et connaissant bien la famille sont peu écoutés. Dans cette situation précise, le SPJ n'a pas jugé pertinent d'entendre ces personnes pourtant soucieuses de témoigner de la situation complexe de la famille.

Ces professionnels investis au quotidien auprès des enfants et plus généralement de la famille ont parfois l'impression d'être considérés comme manquant de distance. D'un autre côté, les experts mandatés pour rendre un avis n'ont pas toujours une connaissance fine de ce que vivent les enfants.

Exemple : Un psychologue mandaté mentionne qu'un enfant va moins bien. L'enfant n'a pas envie de communiquer. La réalité est que l'enfant était en grande souffrance suite au récent décès de son grand-père.

D'un autre côté, **les principaux acteurs ne se sentent pas suffisamment pris en considération, écoutés.** C'est vrai pour les parents, les grands-parents mais aussi les beaux-parents. Ces difficultés à se rencontrer et se comprendre avec certains professionnels posent la question de la place de ces adultes dans le système de prise de décision. S'ils sont trop « malins », trop mobilisés, ils ont l'impression d'être considérés comme manipulateurs. **Les parents ne comprennent pas toujours le mode de prise de décision.** Ils perçoivent une opacité au niveau de certains SAJ. Dans certaines situations exprimées, l'intervention du SPJ a permis de remettre du droit, du cadre, et de sortir d'un sentiment d'arbitraire.

- Pour prendre place en tant que parent dans ce système, il faut alors **être stratégique, patient, diplomate.** Mais, c'est difficile, très difficile car en plus de gérer des situations complexes et affectivement lourdes, les personnes en situation de pauvreté doivent faire preuve de ces qualités ! Il n'est pas facile de savoir quand prendre sa place. De plus, il reste une impression que les « décideurs » restent à distance, sont trop peu en contact avec le réel des familles en situation de pauvreté qui affrontent la multifactorialité de la vie le mieux qu'elles peuvent compte tenu des ressources qui sont les leurs.

Tous ces éléments sont ressentis comme des actes violents par les parents et grands-parents et font beaucoup de dégâts. A force de recevoir l'étiquette de « mauvais » parents/grands-parents, il y a le risque de se sentir incompetent, incapable. Il peut en être de même pour les beaux-parents (légaux ou non) investis.

Exemple : Une grand-mère en était arrivée à la conclusion que les services devaient avoir raison et qu'elle était nuisible pour son petit-fils.

Pourtant, c'est bien de l'inverse dont ces adultes ont besoin. Ils souhaitent être accompagnés, renforcés dans leur fonction parentale, et cela particulièrement quand un enfant est placé.

2. L'enfant au centre de la relation parents-enfants

L'enfant, dans ce champ compliqué, est pris dans des **conflits de loyauté** par exemple envers ces parents/grands-parents/beaux-parents.

Exemple, une rencontre à laquelle le papa participe ne sera pas la même que quand il n'est pas là. Cela change tout dans les relations et dans ce que l'enfant amène. C'est donc important de tenir compte de cette dimension.

Il est aussi **pris dans la complexité des relations entre parents, grands-parents, beaux-parents, services**. Dans ce système, l'énergie utilisée qui abîme la relation, la confiance, ... n'est plus disponible pour prendre soin de l'enfant. C'est vrai lorsqu'il y a une injustice à l'égard de la famille, c'est vrai aussi quand il faut dépenser tant d'énergie dans des démarches administratives.

3. Travailler le lien avec les adultes

Les personnes en situation de pauvreté mettent en avant l'importance **d'inscrire le placement dans le temps**. La distance par rapport aux motifs du placement, la relation, le projet de vie des jeunes, les conditions matérielles et immatérielles sont autant d'éléments essentiels qui évoluent au fil du temps. Il faut que le SAJ tienne compte de ces évolutions et actualise, réinvente régulièrement les manières dont enfants et parents vont pouvoir être en lien pendant le placement.

Elles mettent en avant leur envie d'un lien positif mais aussi l'importance de ce travail sur le lien, en particulier avec les services d'accompagnement et de placement.

Les personnes en situation de pauvreté et les professionnels pensent que travailler le lien c'est aussi travailler la rupture et prendre le temps de reconstruire. Le placement n'est pas anodin. Il faut lui donner sens, en faire un outil positif, pour les parents, les enfants. C'est aussi **un temps qui s'inscrit dans un horizon, avec un futur à construire entre les services, l'enfant et la famille**.

Exemple : Les parents souhaitent que leurs enfants sachent qu'ils sont aimés en particulier s'il y a une mesure de placement. Pour eux, le placement ne doit pas être pensé comme la solution à des difficultés mais comme une période qui doit être utilisée pour résoudre les difficultés des familles et reconstruire des équilibres.

A cet égard, les personnes en situation de pauvreté sont en demande d'une relation de confiance avec les services, une relation dans laquelle elles peuvent se sentir en sécurité. D'un autre côté, elles mettent en avant l'importance d'une juste distance. La famille doit être mise en position de réfléchir au lien, à la relation à l'enfant. Elle doit être nourrie pour pouvoir faire appel aux services ad hoc. Par contre, il est important de ne pas glisser vers une relation de dépendance. **Les familles doivent avant**

tout être renforcées. Tant pour les professionnels participant au groupe que pour les parents et grands-parents, le souhait est que les interventions de l'ensemble des services visent à conduire les enfants et les parents vers des relations positives. Ils souhaitent également que l'horizon de l'intervention des services soit de reconstruire avec la famille une relation familiale qui ne nécessite plus l'action des services.

Exemple : Une maman explique qu'elle a besoin que les services lui fassent confiance, lui disent ce qui va bien mais aussi la soutienne dans ce qu'elle doit renforcer. Elle a souvent eu l'impression d'être jugée.

Notons toutefois que pour certains parents, la présence continue des services sera nécessaire et constituera la condition du maintien du lien. En effet, certains parents vivent dans la privation, dans un manque tellement criant de ressources tant matérielles qu'immatérielles qu'ils auront toujours, dans des intensités variables, besoin de services bienveillants pour soutenir et encadrer le lien entre eux et leurs enfants.

Les personnes en situation de pauvreté mettent aussi en avant **l'importance du soutien des proches**, ces personnes qui contribuent à ce qu'elles, en tant que personnes en difficulté, puissent aussi prendre soin d'elles.

Exemple : Une dame évoque un de ses proches qui lui dit souvent de ne pas s'oublier, se soucie de son bien-être à elle. Il lui permet d'être attentive à « recharger ses batteries ».

Cette dimension est importante parce que pour les personnes en situation de pauvreté, les enfants demandent de l'énergie dans des situations où les adultes dépensent déjà beaucoup d'énergie à simplement gérer la vie quotidienne en pauvreté. A cela s'ajoutent d'éventuelles autres complications dans les relations familiales ou de couple par exemple. Donc, pour avoir l'énergie d'avancer avec l'enfant placé, l'entourage est important. Cela passe donc nécessairement par le fait d'être présent pour l'adulte en lui apportant un regard extérieur sur le fait de **ne pas s'oublier**, de prendre aussi en compte son propre bien-être.

Exemple : Une des mamans dit souvent : « Quand je vais bien, mes enfants vont bien ! »

4. Professionnels investis au quotidien

Les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les soutiennent, tant du secteur de l'aide à la jeunesse qu'en dehors, sont parfois en décalage avec les évaluations et les décisions prises au sein du SAJ ou du SPJ. Quand ce décalage existe, les associations prennent l'option **de soutenir les choix des parents et de résister**, de s'opposer aux décisions prises par ailleurs, d'apporter un argumentaire qui visera à faire changer la vision. Pour ces associations, c'est essentiel. Elles mettent en avant le fait qu'il ne faut pas partir de l'idée de base que la relation parents-enfants ne se passera pas bien.

Parfois, pour maintenir le lien, ces associations constatent qu'il faut flirter avec les règles, permettre la rencontre entre enfant et parent/grands-parents/beaux-parents alors qu'elle n'est pas autorisée. Faute de contact, l'éloignement participe à distendre le lien et ne permet pas à l'enfant de se

reconstruire une sécurité affective. Dans une situation de placement, cette sécurité est très importante. De plus, parfois, le lien s'impose et est maintenu à travers par exemple des prises de risques de l'enfant³.

5. Le Coût et la distance pour maintenir le lien

Les personnes en situation de pauvreté mettent en avant une réalité très difficile à dépasser. **Maintenir le lien a un coût.** Quand un enfant est placé, lui rendre visite ou aller le chercher représente parfois une dépense impayable pour des parents vivant en situation de pauvreté.

Exemple : Il n'est pas rare qu'une visite coûte 50 euros pour le trajet d'un seul adulte. Quand les deux parents veulent voir l'enfant, c'est impayable. S'il s'agit d'une plus grande famille avec des enfants placés dans différents centres, il n'est plus matériellement possible pour certains parents de maintenir un lien constant, autre que téléphonique.

Pour les familles monoparentales, les choses sont encore plus compliquées.

La dimension financière est donc un obstacle majeur dans le maintien du lien.

Les parents et grands-parents mettent également en avant **l'investissement en temps** que représente le maintien du lien et cela en particulier en matière de mobilité. Des parents témoignent de véritables périples en transport en commun pour se rendre dans le service où vit leur enfant. Ils parlent de train, puis de bus ou de taxi.

Il n'est pas rare de rencontrer des parents qui passent 6 heures par week-end dans des transports pour rencontrer leurs enfants placés.

Exemple : un monsieur part tous les samedis à 6h du matin, arrive à 10h sur le lieu d'hébergement de son enfant, puis le ramène à la maison pour le week-end. Il reconduit l'enfant à l'école le lundi matin en partant encore plus tôt.

Ce temps passé dans les trajets renforce la fatigue et le stress des personnes en situation de pauvreté déjà contraintes au quotidien à user leur énergie à gérer la stricte survie en pauvreté : comme avoir un toit, remplir le frigo, répondre aux demandes/exigences des différents services qui les entourent.

6. Conditions matérielles de subsistance

Les parents mettent en avant la difficulté de vivre dans la pauvreté. Ils se rendent compte de l'importance d'avoir un environnement agréable et chaleureux, un logement convivial, un frigo rempli, ... Malheureusement, la période de placement des enfants n'est pas une période magique durant laquelle toutes les dimensions matérielles nécessaires au bien-être sont miraculeusement rencontrées.

³ Cf. p.9



Les parents souhaitent qu'un soutien leur soit apporté pour **résoudre durablement les difficultés matérielles**⁴ et immatérielles qui sont les leurs pour offrir le cadre le plus serein et le plus confortable possible à leurs enfants.

Travailler le lien et son évolution positive ne peut faire l'économie de tenir compte de l'ensemble des difficultés que rencontre la famille. Il est nécessaire d'y apporter des réponses durables et adéquates.

⁴ Sur la complexité du vécu en pauvreté des familles et des enfants, nous renvoyons aux documents **Lutter contre l'appauvrissement des enfants, c'est lutter pour l'accès aux Richesses par les familles, et pour l'accès et l'usage équitables des Richesses Collectives par les enfants et leurs familles**, dossier réalisé par Christine Mahy et Pierre Doyen, RWLP, février 2013 (http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/130219-RWLP-Pauvrete_enfants-familles-final_3.pdf) et **Vers le bien-être des Enfants en Europe**, EAPN et Eurochild, mars 2013 (http://www.eapn.eu/images/stories/docs/eapn-books/2013_Child_poverty_FR_web.pdf).

II. LES APPORTS DES JEUNES

Les jeunes qui ont participé à ce travail⁵ font du lien avec leurs parents une question très importante. Certains jeunes mettent en avant la difficulté d'en parler dans des services, d'autres la travaillent régulièrement au sein des services de placement. Pour d'autres enfin, ce sont les services eux-mêmes qui proposent au jeune de prendre le temps de penser le lien avec ses parents. A travers le travail entre les professionnels et le jeune, il s'agit de penser l'évolution du lien au cours du temps de façon à avancer vers la relation la plus positive possible entre parents et enfants.

Les jeunes témoignent également de la place que les parents peuvent avoir dans les services pour, avec eux et les professionnels, travailler le lien avec leurs enfants placés.

Les jeunes rencontrés font état de points de vue très différents, d'envies très différentes voire opposées, parfois même au sein d'une même fratrie. Là où certains ont mis en avant l'envie de renforcer le lien, d'autres le conçoivent plus distendu. Pour ces jeunes, le motif du placement est une pierre angulaire dans l'évolution du lien.

Des jeunes considèrent comme adéquat le lien actuel avec leurs parents. Ils ont construit ce lien avec l'aide des professionnels. D'autres expliquent comment ils ont été amené à tricher, voire à prendre des risques, (rater des cours, mentir sur la personne chez qui ils vont les week-ends) pour continuer à entretenir un lien avec des parents. Il s'agit de jeunes pour lesquels la relation avec les parents avait été interdite par les services de l'aide à la jeunesse.

Au sein du RWLP et des associations impliquées, les jeunes souhaitent poursuivre la réflexion en y associant d'autres jeunes et prendre le temps de la distance avec certaines positions tranchées a priori. Ils souhaitent en effet apporter leurs paroles avec nuance et finesse. Ces quelques paragraphes s'étofferont donc dans les prochains mois du vécu, des réflexions et du regard critique des jeunes, fruits de la suite de ce travail de groupe.

⁵ Six des huit jeunes rencontrés vivent actuellement dans des institutions de placement. Deux sont des jeunes adultes de 22 et 23 ans ayant eux-mêmes vécu le placement étant mineurs. Les jeunes ont constitué un groupe parallèle aux groupes d'adultes.